

Energie für nachhaltiges Recycling

De l'énergie pour un recyclage durable

La société Perlen Papier AG améliore son efficacité énergétique année après année et produit même de l'électricité. Cela dit, elle a toujours besoin d'un approvisionnement en énergie sûr et abordable.

maschine found or type unknown

«Quand un arbre est abattu, nous préférons produire cinq fois un journal et brûler le reste pour produire de l'énergie que de mettre le bois directement dans le four», explique Dirk Breuer, responsable Technique et énergie de la société Perlen Papier AG sise en Suisse centrale. En 2014, la société et ses 350 collaborateurs ont produit et vendu 534 000 tonnes de papier journal et de papier magazine, dont 70% environ à partir de papier recyclé.

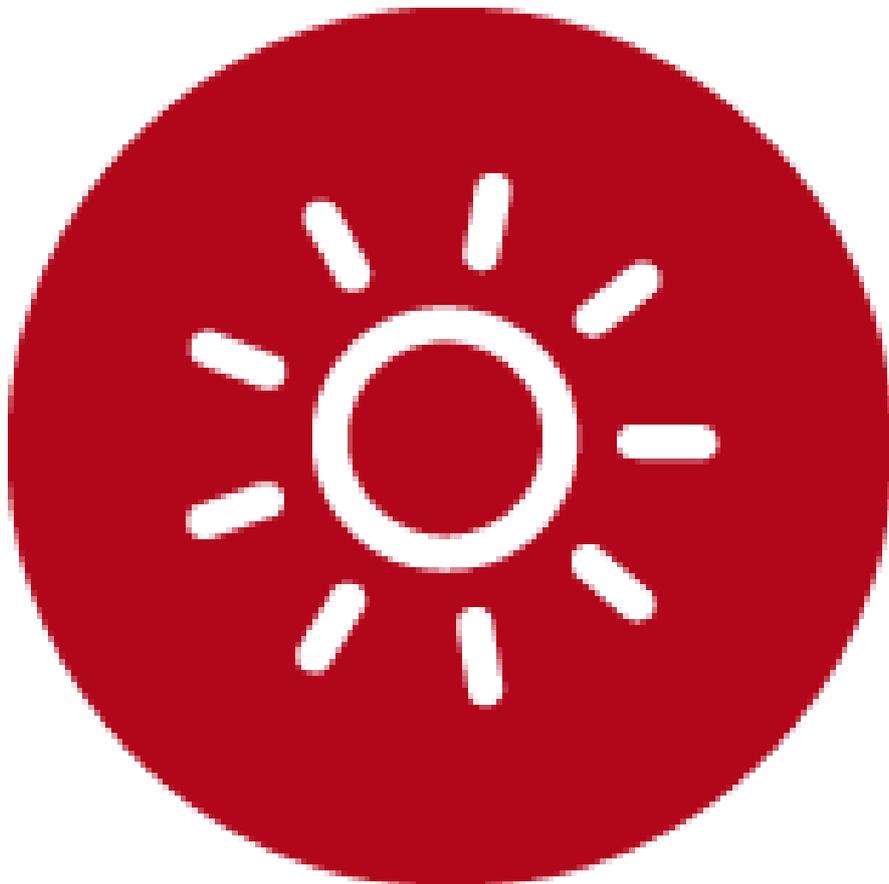
La production de papier nécessite beaucoup d'énergie: quelque 600 gigawatts d'électricité et 400 gigawatts de gaz par an. Cela correspond à la consommation énergétique de la ville de Lucerne et de ses 80 000 habitants. La société achète l'électricité sur le marché partiellement libéralisé à des prix compétitifs. Ses deux centrales hydrauliques au fil de l'eau produisent un volume d'électricité équivalant à 8% de sa consommation. La société est très affectée par les fluctuations monétaires, car 83 % de la production sont exportés. À ses yeux, il est d'autant plus important, que la compétitivité internationale ne soit pas affaiblie par des obstacles réglementaires inutiles. «La Suisse doit faire encore plus d'efforts dans ce sens.»

Pour plus d'informations:

www.perlen.ch

EF perlenpapier fr

Un approvisionnement en énergie sûr et compétitif et une protection efficace de l'environnement



La société Perlen Papier AG bénéficie d'un approvisionnement en énergie fiable à des prix compétitifs. En parallèle, elle investit pour améliorer constamment son efficacité énergétique et contribue ainsi à préserver l'environnement en Suisse. D'après la convention d'objectifs qu'elle a conclue avec la Confédération, Perlen Papier AG réduira ses émissions de CO₂ de 9 % au minimum d'ici à 2020 en recourant aux prestations de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC).